

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
*EXTRAIT DU REGISTRE*  
**ARRÊTES DU MAIRE**

**ARRÊTE N° : 2025\_A\_067**

**OBJET : Ouverture du stand de tir à la teinturerie**

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;  
Vu la loi n° 79.587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu l'arrêté 2024\_A\_206 portant sur la fermeture du stand de tir suite aux dégâts de la crue du 17 octobre 2024,  
Considérant que les travaux effectués dans le local du stand de tir peuvent permettre la réouverture de celui-ci,

**ARRÊTONS :**

**Article 1 :**

Suite aux travaux effectués au stand de tir de la Teinturerie route de Nurol, il est décidé la réouverture du stand de tir de la Teinturerie à compter du lundi 7 avril 2025.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de l'établissement.

**Article 3 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :**

La police municipale et la brigade de gendarmerie sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie.

**Article 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée, au SDIS, au groupement de gendarmerie départementale, à la direction départementale de la sécurité publique.

Fait à Aurec-sur-Loire, le 04/04/2025

Le Maire,

Claude VIAL

